



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service agriculture et forêt  
Bureau du développement rural  
Courriel : ddtm-cdpenaf@var.gouv.fr

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 01 DEC. 2025

Le préfet du Var 01 DEC. 2025

à  
Madame le Maire  
Hôtel de ville  
Place du Général de Gaulle  
83460 LES ARCS-SUR-ARGENS

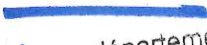
Objet : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Var du 25 novembre 2025 – Mise en compatibilité du PLU des Arcs-sur-Argens

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Var du 25 novembre 2025 a examiné la demande de mise en compatibilité du PLU des Arcs-sur-Argens avec création d'un STECAL pour la construction d'un équipement sportif et d'une salle polyvalente.

**Au titre de l'article L 151-13 du Code de l'urbanisme**, sur la création de STECAL, la Commission a émis l'avis suivant : **avis favorable** pour la création du secteur Nc valant STECAL, **sous réserve** :

- de veiller à la préservation des zones agricoles voisines au projet et d'en faire perdurer l'exploitation effective ;
- d'installer des haies anti-dérive à l'intérieur du périmètre du STECAL en limite des zones agricoles voisines ;
- d'engager une procédure de création de ZAP à l'échelle de la Commune, en partenariat avec la Chambre d'agriculture ;
- de mettre en œuvre les actions permettant la remise en culture effective des 3 ha 6 de surface agricole du secteur dit de « la Chabotte »

pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer et par délégation,

  
Le directeur départemental des Territoires et de la Mer  
Xavier PRUD'HON